



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 25 Représentés : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 27 juin 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 10 juillet 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentés : M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM.</p>
--	---

Délibération n°22

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Amélioration énergétique des équipements sportifs – Demandes de subventions

Le stade Montmain, le stade Municipal et les Tennis Couverts, propriété de la Ville d'Ugine, possèdent aujourd'hui un éclairage énergivore qu'il convient d'optimiser à la faveur d'un éclairage LED.

La maîtrise énergétique sur l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux est l'un des enjeux de la Commune face à la hausse du coût de l'énergie.

Les opérations de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage sont donc développées par le remplacement de points lumineux énergivores par un éclairage LED.

Aussi, il est proposé de procéder aux travaux de rénovation énergétique destinés à diminuer les consommations électriques et améliorer l'éclairage de ces équipements sportifs.

Le montant des travaux est estimé à 135 934.01 € et ils devraient débuter à l'été 2023.

Afin de permettre l'effet levier nécessaire à la réalisation de ce projet, il convient de solliciter le soutien financier du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie et tout autre organisme.

De plus, en raison de la nécessité à réaliser les travaux le plus rapidement possible face à l'augmentation des coûts de l'énergie, il convient de solliciter l'autorisation de démarrage anticipée des travaux à compter de la date de réception de la présente demande.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide le principe de cette opération,**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant à solliciter auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil départemental de la Savoie, et de tout autre organisme compétent les subventions les plus élevées possibles,**
- **Demande la possibilité de réaliser les travaux par anticipation,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230703-20230703_DE22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Publication : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

